

**Guy CHAMBEFORT**  
Député de l'Allier

Yzeure le 15 mai 2009

**Monsieur Pierre MONZANI**  
Préfet de l'Allier  
Préfecture  
2, rue Michel de l'Hospital  
BP 1649  
03000 MOULINS

Références à rappeler : JB/CC/09/306

Monsieur le Préfet,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 la loi Scellier permet à tout acquéreur d'un logement neuf ou en état futur d'achèvement de bénéficier d'une réduction d'impôt (25 % du coût d'acquisition pour les logements acquis ou construits jusqu'en 2010, puis 20 % pour ceux acquis à compter de 2011 jusqu'au 31 décembre 2012).

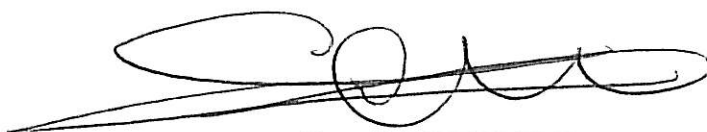
Cette loi devait faire l'objet d'un recentrage géographique au niveau de la zone C non éligible. Or l'arrêté du 29 avril 2009 publié au JO n° 0103 du 3 mai (texte n°25) confirme que l'agglomération de Moulins-Yzeure ne rentre pas dans ce champ d'application puisque restant classé en zone C.

Compte tenu du marché locatif particulièrement dynamique de cette zone avant la crise économique que traverse le pays, je m'étonne de cette exclusion d'autant plus que les agglomérations de Montluçon et Vichy semblent répondre aux critères.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir me faire connaître s'il vous est possible de revoir les contours de cette zone C de manière dérogatoire d'autant plus que la profession du bâtiment s'interroge sur le maintien des emplois sachant qu'elle représente plus de 6 500 salariés et 2 510 entreprises dans le département.

Comptant vivement sur votre volonté d'aider l'immobilier locatif et de soutenir le dynamisme économique de nombreuses communes basées à Moulins-Yzeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Guy CHAMBEFORT